



Panoramas régionaux

Les Panoramas régionaux sont en ligne sur le site www.cpnef.com, dans la rubrique Observatoire/Panoramas. Vous y trouverez les différents indicateurs sur l'emploi et la formation pour chacune des nouvelles régions.



La Promotion de la santé au travail

Les instances de la Branche se mobilisent pour vous accompagner dans vos démarches de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.

Une formation expérimentale pour vous aider à développer une stratégie de prévention des risques professionnels grâce au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est mise en place par la Commission Paritaire Prévoyance et Santé au Travail et déployée dans six régions (Bretagne, Ile-De-France, Lorraine, PACA, Rhône Alpes et Midi Pyrénées/Languedoc Roussillon). D'une durée de trois jours. Elle propose aux participants une méthodologie pour élaborer le DUERP de leur structure. Basée sur une démarche active associant les équipes de direction et les Instances Représentatives du Personnel (IRP) ou les salariés chargés de ces questions, elle offre également aux participants l'opportunité d'échanger sur leurs pratiques en matière de prévention des risques professionnels et les questions qu'ils rencontrent au quotidien.

Les coûts pédagogiques sont entièrement financés par la commission Paritaire Prévoyance et Santé au Travail. Pour en savoir plus et vous inscrire, contactez le Réfèrent Régional de votre région.

Un financement exceptionnel « santé et sécurité au travail » vient d'être mis en place pour répondre aux besoins spécifiques de formation des structures. Il vise à prendre en charge (sous réserve des fonds disponibles) des actions de formation ayant pour finalité la prévention des risques professionnels et la promotion de la santé au travail.

Les formations éligibles et les conditions à remplir sont précisées sur le site Internet de la CPNEF que nous vous invitons à consulter : www.cpnef.com

Observatoire



Les animateurs à temps partiel

Une étude sur le temps partiel avait été réalisée en 2014, permettant d'alimenter les débats sur la renégociation d'un accord de branche, dans le cadre de la durée minimum hebdomadaire de 24 heures, définies par la loi du 14 juin 2013, pour les salariés à temps partiel. Depuis le 22 octobre 2015, ce n'est plus la loi mais cet accord qui s'applique à l'ensemble des structures relevant de la convention collective des Acteurs du Lien Social et Familial.

Pour autant, la réflexion sur le temps partiel au sein de la branche ne s'arrête pas à cet accord. En 2015, l'Observatoire a de nouveau travaillé sur cette thématique en l'abordant sous l'angle spécifique du métier d'animateur. Cette étude a pour objectif la définition de voies et moyens qui permettraient de faire reculer la précarité et de développer la qualité de l'emploi dans le domaine de l'animation.

Pour expliquer le recours au temps partiel, quatre facteurs « externes » sont particulièrement mis en avant dans l'analyse. Tout d'abord, la nature de l'activité. Les emplois du secteur sont, en effet, marqués par des rythmes et temporalités permettant de répondre à l'accueil et à l'accompagnement du public en fonction des calendriers scolaires et des familles. De fait, les activités sont souvent morcelées sur la semaine ou limitées aux périodes de congés.

Le cadre légal et réglementaire (réforme des rythmes scolaires, contrats aidés) et les financements, souvent annualisés, sont

également fortement cités pour expliquer le recours au temps partiel. Enfin, le profil des professionnels de l'animation, notamment par rapport à la formation, semble avoir un impact sur le temps de travail.

Le recours au temps partiel serait donc subi par les structures de par ces différents facteurs. Néanmoins, quatre facteurs « internes » sont également mis en avant. L'exercice de la fonction employeur peut parfois poser problème, notamment dans les plus petites structures, lorsque le rôle est flou et peu assumé. La politique des ressources humaines et l'organisation du travail (temps de travail en équipe, autour du projet, développement de partenariat) participent aussi de la précarisation du métier ; tout comme le modèle socio-économique qui, reposant quasi-exclusivement sur des subventions, amène une gestion à court terme. Enfin, la place de la structure dans son environnement est apparue comme un des facteurs décisifs dans la réduction de la précarité pour certaines associations.

Plusieurs propositions d'actions sont aujourd'hui entre les mains des partenaires sociaux, leur permettant de nourrir leurs débats et de définir si les actions proposées sont pertinentes et possibles à mettre en place.

Retrouvez l'intégralité de l'étude et sa synthèse sur le site www.cpnef.com, dans la rubrique Observatoire / Etudes conditions d'emplois. ■

A vous de jouer ...

Pour être certain de recevoir les communications de la CPNEF, adressez-nous vos coordonnées : nom, prénom, fonction, structure de rattachement (nom, adresse de la structure, complété de son numéro d'adhésion à Uniformation) ainsi que votre adresse mail. N'hésitez pas : cpnef@cpnef.com

Pour télécharger la lettre d'information : www.cpnef.com

CPNEF - Snaesco : 18/22 avenue Eugène Thomas • 94276 LE KREMLIN BICETRE - Tél. 01 58 46 13 45 • Syndicat employeur : Snaesco - Syndicat des salariés : CFDT (Fédération nationale des services de santé et des services sociaux) - USPAOC CGT (Fédération nationale des syndicats du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle) - CFTC (Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux) - FO (Fédération nationale de l'action sociale) - CFECGC (Fédération française des professions de santé et de l'action sociale CNTS Action sociale) • Directeur de la rédaction : Jacques Brun • Rédactrice en chef : Sédalom Folly • Rédacteurs : Evelyne Baudouin, Sédalom Folly, Natacha Ducatez, Corinne Nekkache, Aurélie Peltier • Conception graphique : Monarque Evolution • Impression : Accent Tonic • Tirage : 3 450 exemplaires • Dépôt légal : Juin 2016 • ISSN : 1966-933X

Des compétences au cœur de vos projets

Juin 2016 • Numéro 23

Lettre d'info de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation



Décryptage du volet formation du projet de loi Travail

A l'heure des débats parlementaires sur l'adoption de la loi Travail et dans un contexte national particulièrement hostile, notamment chez les jeunes, il nous semblait important de vous décrypter le volet formation de ce texte.

Centré sur la réforme du code du travail, le projet de loi comporte deux titres en lien avec la formation professionnelle. Le titre dédié à la sécurisation des parcours professionnels et à la prise en compte du numérique dans le modèle social prévoit la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'un compte personnel d'activité (CPA) construit autour du compte personnel de formation (CPF) et du compte personnel de prévention de la pénibilité.

Le CPA concernera tous les actifs d'au moins 16 ans jusqu'à la retraite, quel que soit leur statut. Le CPA, tout en posant les bases d'un droit universel à la formation, vise en premier lieu les personnes sans diplôme et les jeunes sortis du système éducatif qui bénéficieront d'un capital-formation susceptible de financer le nombre d'heures nécessaires à la réalisation d'une formation qualifiante. Les conditions d'utilisation du CPF seront désormais alignées sur celles du CPA. La liste des actions éligibles au CPF sera également élargie.

Chaque titulaire d'un compte aura connaissance des droits disponibles et pourra les utiliser en accédant à un service en ligne gratuit géré par

la Caisse des Dépôts et des Consignations comme cela est actuellement le cas pour le CPF. Il sera également possible de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la construction du projet professionnel, proposé dans le cadre du conseil en évolution professionnelle (CEP). Soulignons que ce dispositif reste encore trop peu connu et mobilisé.

L'épineuse question du financement du CPA n'est pas réglée et les modalités concrètes de sa mise œuvre semblent complexes.

Le projet de loi comporte également des mesures sur l'assouplissement de la VAE, des précisions sur l'apprentissage et le renforcement des missions des Régions en matière d'information sur la qualité de la formation.

Autant de dispositions qu'il nous faudra déployer, alors même que nous commençons à nous approprier les mesures issues de la loi de mars 2014 dont nous observons le développement. Nous serons donc particulièrement attentifs à l'issue des débats parlementaires et à l'adoption définitive du texte prévue avant l'été. Le décryptage du volet formation du projet de loi Travail que nous portons à votre attention sera mis à jour et complété si la loi est adoptée.

Bonne lecture,

Evelyne Baudouin
Vice-présidente de la CPNEF

Sommaire

- Portraits.....2**
Portraits des nouveaux référents régionaux
- Zoom sur 2**
Soutien financier en faveur de l'apprentissage
- Du côté des régions 3**
Vos relais à la loupe
- Observatoire 4**
Les animateurs à temps partiel
- Actualités 4**
Panoramas régionaux, Promotion de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels

Infos

Evolution du portail CPF

La caisse des dépôts et des consignations vient de faire évoluer l'espace dédié aux salariés du site «moncompteformation.gouv.fr» afin de vous permettre une prise en main plus facile. L'une des dernières évolutions du site est le moteur de recherche. Désormais vous pouvez, rechercher indépendamment de la référence de la formation, ou indiquer des mots clés. De plus, des améliorations ergonomiques ont été réalisées. N'hésitez pas à vous rendre sur www.moncompteformation.gouv.fr pour découvrir ou redécouvrir le site, vous informer sur le CPF, gérer vos droits et connaître les formations accessibles au titre du CPF...



Rencontre avec les nouveaux référents régionaux

Nord Pas de Calais

Pascal MATOT a repris la mission de référent régional pour la région Nord Pas de Calais. Il est actuellement délégué à l'union régionale des centres sociaux Nord Pas de Calais. Après 14 ans de direction de centre social, il arrive à la fédération des centres sociaux du Nord en 2004 en tant que chargé de mission formation. En 2005, il devient délégué coordinateur du pôle formation de la FCSN et prend en charge la mission de branche. Depuis janvier 2015, le pilotage du pôle accompagnement formation maintenant régional a été confié à Sylvie Lambert ce qui lui laisse le temps de se (re)plonger dans le développement de la mission RR. Contact : rr.nordpasdecalais@gmail.com / 03 21 39 31 25

Aquitaine

Axelle VILLENEUVE, est chargée de mission formation à l'ACEPP 33/47 depuis 2004. Axelle pilote et coordonne le pôle formation de la fédération en mettant en place des formations pour les professionnels de la petite enfance et les administrateurs bénévoles. Ce qui l'enthousiasme dans la mission RR : porter des projets pour la branche au niveau régional, participer à la montée en compétences et à la professionnalisation des salariés, participer à la visibilité de notre branche au niveau régional. Contact : rr.aquitaine@gmail.com / 05 56 49 16 42

Pays de Loire

Aline VILLIERE, chargée de mission formation de l'Union Régionale des centres sociaux et socioculturels depuis mars dernier. Conseillère ESF, elle a travaillé auprès d'adultes en situation de handicap, puis de familles de jeunes enfants, avant de devenir responsable de formation. Parallèlement, elle a pu obtenir une Licence en Sciences de l'Education, puis un Master 2 IGISM et le DEIS. Etre référente régionale lui permet de créer des passerelles entre les besoins des professionnels et la CPNEF et inversement, en participant à la promotion des métiers de la branche. Contact : rr.paysdeloire@gmail.com / 06 71 74 91 40

Zoom sur...



Soutien financier pour l'apprentissage

La formation en alternance est reconnue comme un moyen efficace pour favoriser l'entrée des jeunes dans notre branche professionnelle et participer au développement des structures. Le contrat d'apprentissage est pourtant très peu utilisé, notamment car le coût de formation de l'apprenti est à la charge de l'employeur si ce dernier n'est pas assujéti à la Taxe d'apprentissage. Compte-tenu de l'intérêt de l'alternance et du contrat d'apprentissage en particulier, la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi et la Formation (CPNEF) souhaite lever ce frein pour des diplômés et des métiers ciblés.

Depuis plusieurs années, la CPNEF s'est activement mobilisée en faveur de l'apprentissage. Cet engagement se traduit par la mise en place d'actions concrètes parmi lesquelles :

- Le financement de 2012 à 2015 d'une promotion d'apprentis éducateur de jeunes enfants,
- La réalisation, en 2013, d'une étude sur les formations en alternance dans la branche,
- Puis en 2015, l'évaluation de l'expérimentation de la promotion éducateurs jeunes enfants et le déploiement d'un partenariat avec certains CFA des professions sanitaires et sociales.

En 2016, la CPNEF inscrit le développement de l'alternance comme axe prioritaire de son plan d'actions. Ainsi, suite à la décision des partenaires sociaux, il a été demandé à Uniformation de participer au financement des frais de fonctionnement de certains Centres de Formation des Apprentis (CFA). Pour notre branche professionnelle, la participation financière de l'OPCA s'élève à 300 000 euros pour cette année. A travers cette mesure, il s'agit d'encourager le recours à l'apprentissage au sein des structures de la branche et sur des diplômés ciblés.

Les formations pouvant faire l'objet d'un financement

Seuls deux diplômés utiles à l'exercice de métiers de la branche, ouverts à l'apprentissage, sont concernés :



- Le D.E Educateur de Jeunes Enfants,
- Le D.E Auxiliaire de puériculture.

Pour les promotions 2015 en cours et les prochaines promotions 2016 qui feront leur rentrée mi-septembre.

Soulignons que les CFA proposent également d'autres formations par la voie de l'apprentissage (par exemple, le CAP Petite Enfance), mais que celles-ci ne peuvent bénéficier des financements alloués par Uniformation.

Les CFA concernés

Sous réserve d'accueillir des apprentis relevant de la branche des acteurs du lien social et familial, 12 CFA de la fédération nationale pour l'apprentissage aux professions sanitaires et social (FNAPSS) et le GIAPATS (Groupement d'Intérêt Associatif pour la Promotion de l'Apprentissage en Travail Social et Médico-social) sont engagés dans le partenariat.

Les modalités de financement

Une convention financière est signée entre l'OPCA Uniformation et chaque CFA permettant la participation aux dépenses de fonctionnement des centres.

Les financements versés aux CFA permettent de diminuer en contrepartie le coût pédagogique de la formation qui est à la charge de l'employeur lorsque celui-ci n'est pas soumis à la taxe d'apprentissage.

Grâce au partenariat avec les CFA, le reste à charge pour les structures de la branche ne pourra excéder 25% du coût pédagogique total (attention, conditions de prise en charge et modalité de facturation à établir avec le CFA AVANT la signature du contrat). Dans le cadre de ce partenariat, il est également demandé au CFA d'identifier tout cofinancement régional ou propre permettant si possible de ne pas faire porter le reste à charge à l'employeur. En effet, certains Conseils Régionaux participent au financement de la formation des apprentis.

L'obligation relative au maître d'apprentissage

Dans le cadre du contrat d'apprentissage, la désignation d'un maître d'apprentissage pour accompagner l'apprenti est obligatoire. Afin de favoriser la professionnalisation de ces derniers et garantir par la même, la sécurisation des parcours de formation des apprentis, la CPNEF invite les maîtres d'apprentissage à se former.

Une formation gratuite spécifique, destinée aux maîtres d'apprentissage, est proposée par Uniformation dans le cadre du catalogue transversal. Cette formation d'une durée de 21 heures est adaptée à l'activité des établissements et a pour but d'accompagner les maîtres d'apprentissage dans leur fonction tutorale, et leur donner des outils pratiques pour les soutenir dans leur rôle en matière d'accueil, de transfert de savoir-faire, d'évaluation et de dialogue avec le CFA. Rappelons que le contrat d'apprentissage offre certains avantages financiers (aides, exonérations des charges sociales sous certaines conditions) permettant de réduire les coûts d'embauche d'un apprenti.

Liste des CFA engagés dans le partenariat et diplômés proposés

	D.E EJE	D.E Auxiliaire de puériculture
ADAFORSS	X	X
ADAMSS (NPC - PI)	X	
ARFASS (BR)	X	X
ADAPSS (LR)	X	X
CFA San et Soc (PC)	X	X
CFA San et Soc (Centre Val de Loire)	X	
CFA San et Soc (BO)	X	
IFCAAD (AL)	X	X
GIAPATS (PACA)	X	
CERFAH (PACA)		X
CFA IFIR (RA)		X
CFA PSS (Normandie)		X

Si vous souhaitez recruter et former un jeune par l'apprentissage, n'hésitez pas à :

- ✓ Consulter le site de la CPNEF : www.cpnef.com
- La fiche présentant le contrat d'apprentissage
- La liste des CFA de la fédération nationale pour l'apprentissage aux professions sanitaires (FNAPSS) + le GIAPATS
- ✓ Consulter le site d'Uniformation : www.uniformation.fr
- ✓ Contacter le pôle apprentissage d'Uniformation par mail : apprentissage@uniformation.fr



Toutes les coordonnées de vos référents régionaux sur le site : www.cpnef.com

Auvergne

Un programme riche et diversifié concernant les AICR :
 Juin : Les bases de la bureautique
 Juillet : La révison quinquennale des pesées de l'emploi et Les entretiens obligatoires
 Septembre : Encadrer un équipe Petite Enfance. Une formation est en préparation : Le langage signé chez le jeune enfant / Etre référent senior en centre social / Le rôle des EJE et des adjoints dans une équipe Petite Enfance.
 Contact : Angélique Clement 04 73 37 83 28

Bourgogne

Les projets de ce premier semestre s'articulent autour de la fonction d'accueil dans les centres sociaux avec deux sessions de formation programmées dont une regroupant des structures d'une autre branche professionnelle. Dans le cadre de la coordination des actions liées à la parentalité, un plan de formation est proposé autour des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité concernant environ 90 personnes salariés et bénévoles. Contact : Dominique Ovide 03 86 61 58 30

Midi-Pyrénées

Une formation sur l'accompagnement collectif et individuel à la VAE pour le diplôme d'auxiliaire de puériculture s'organise les 18/10, 22/11 et des dates à définir pour début 2017. Contact : Carine Barthès 07 85 60 85 03

Lorraine

Une formation de 3 jours est proposée aux salariés et bénévoles des structures ALISFA Lorraine les 3, 4 et 18 octobre 2016 à Metz. Animée par l'IREPS, spécialiste de la santé auprès des publics de tous âges et l'accompagnement professionnels. Contact Martine Gerville 03 87 50 50 83

Poitou Charentes

2 BPJES loisirs tous publics vont s'ouvrir à Poitiers après l'été 2016. L'URECSO a accompagné le Groupement d'Employeurs Socioculturel (GESOC) et plusieurs autres centres sociaux dans une démarche visant à qualifier les animateurs intervenant notamment sur les activités periscolaires. Des places sont encore disponibles. Contact Jean-Luc Grosbois 06 28 65 16 10